



Québec, le 6 juillet 2026

Madame Yannick Chevrier-Bédard
Porte-parole, Cheffe de projet
Hydro-Québec
chevrier-bedard.yannick@hydroquebec.com

Objet : Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal – DQ6

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **8 juillet à 10h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

c. c. Sophie-Anne Legendre, Hydro-Québec

p. j.

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal – DQ6

1. Vous indiquez que dans le secteur de la résidence Ignace-Bourget et de la propriété privée située à l'ouest du parc Louis-Hébert, vous avez évalué « la possibilité de ne pas intervenir ou de retirer ces remblais et de travailler à partir du mur existant » (PR5.2, p. 53). Vous ajoutez qu'à la suite d'analyses, ces deux possibilités ont été écartées, en raison de la nature des matériaux composant le remblai en place. Veuillez préciser la nature du remblai existant et expliquer en quoi il n'est pas suffisant pour répondre aux objectifs de sécurité de la *Loi sur la sécurité des barrages*, puisqu'un remblai est tout de même prévu à ces endroits.
2. Trois parcours étaient présentés dans votre [Étude urbaine préliminaire](#). Vous indiquez en avoir soumis deux à une consultation auprès de la population en 2021, dont celle appelée « parcours découverte » qui comportait des « percées physiques vers la rivière à travers certaines propriétés où c'est possible » (DQ1.1, p. 1 et 2). Vous ajoutez que la présentation de ces scénarios préliminaires à la consultation « visait à identifier les préférences et besoins de la communauté, qui ont par la suite été intégrés dans la mesure du possible au scénario retenu » (DQ1.1, p. 2).
 - a) Comment la communauté consultée sur le scénario « parcours découverte » a-t-elle réagi face à cette proposition?
 - b) Veuillez expliquer pourquoi ce scénario, qui supposait la collaboration de certains propriétaires riverains, n'a pas été présenté dans l'étude d'impact et les documents complémentaires?